

Animer, faire vivre et faire connaître le territoire pour s'affirmer en tant que destination touristique et culturelle

Patrimoine et équipements à fort potentiel de développement et à rayonnement supra-territorial, le territoire a une identité forte !

Cependant, l'offre touristique nécessite d'être davantage coordonnée et animée afin de faire valoir le potentiel du territoire : déployer une culture de l'accueil ainsi qu'une animation territoriale diversifiée au service des touristes, excursionnistes mais aussi des habitants passe par la définition d'une stratégie ambitieuse et en cohérence avec les défis du territoire ainsi que par une mobilisation durable des professionnels du secteur.



© Les Bohériales - Philharmonie des couleurs - Abbaye de Bohéries

Quels sont les objectifs ?

OBJECTIFS ↗ stratégiques

- **Adopter une démarche proactive** en matière d'animation territoriale et de mobilisation des prestataires touristiques ;
- **Déployer une stratégie lisible et visible** qui valorise les points d'intérêt du territoire (sites physiques et patrimoine immatériel).

OBJECTIFS ↗ opérationnels

- **Développer une culture de l'accueil** touristique ;
- **Coordonner et professionnaliser** les acteurs et prestataires du tourisme ;
- **Orienter la communication et le marketing** territorial pour valoriser le potentiel touristique du Pays de Thiérache ;
- **Consolider et diversifier une offre culturelle** de qualité à destination des touristes et habitants.

Quels effets attendus ?

- **Développement d'une offre touristique qualitative et partagée** par tous en s'appuyant sur la marque "La Thiérache, on s'y attache" et en adéquation avec la demande actuelle des publics cibles ;
- **Amélioration de l'image de marque à l'extérieur** (niveau régional, national, transfrontalier) ;
- **Diversification de l'offre culturelle** pour tous les publics visés ;
- **Une réappropriation des richesses, atouts et savoir-faire locaux** par les habitants pour nourrir un sentiment de fierté de vivre en Thiérache.

Pour quelles actions ?


**Tendre vers
une montée
en compétence
des professionnels
du tourisme**

- **Recenser de nouveaux ambassadeurs du territoire** (professionnels et/ou habitants, experts de leur thématique) et les former aux tendances touristiques actuelles via des ateliers et groupes de travail autour de l'e-tourisme, l'agritourisme, le slow-tourisme, les stratégies de commercialisation & de marketing, la pratique de langues étrangères ;
- **Consolider l'expertise des prestataires touristiques privés et publics** en lien avec les tendances actuelles via des formations dédiées, ateliers et groupes de travail autour de l'e-tourisme, l'agritourisme, le slow-tourisme, les stratégies de commercialisation & de marketing, la pratique de langues étrangères ;
- **Créer une "boîte à outils de l'expert touristique"** à destination des professionnels du secteur ;
- **Tourisme & savoir-faire : ouvrir les entreprises phares** du territoire au tourisme via le développement d'une offre spécifique (circuits de visite, stratégie de communication & de promotion des activités de l'entreprise, professionnalisation des visites, commercialisation & montée en compétence des professionnels du tourisme d'entreprise).


**Consolider
la médiation
et le marketing
territorial en dehors
des frontières
du Pays de Thiérache**

- **Valoriser la marque "Thiérache"** via la création d'outils de promotion et de communication numériques en réponse aux attentes des publics cibles (jeunes couples, familles, seniors) et des tendances touristiques propres au territoire (tourisme de nature) ;
- **Soutien à l'émergence d'une filière « cinéma » en Pays de Thiérache** : ingénierie, événements de lancement, actions de communication & de promotion autour de la marque « Thiérache terre de tournages ».


**Encourager
les productions
culturelles
pour une diffusion
élargie des atouts
du territoire**

- **Soutenir des programmations artistiques**, sous toutes leurs formes (création, diffusion ou résidence), uniquement pour les cachets d'artistes + backline ;
- **Création de spectacles son et lumière sur des sites remarquables** (sites touristiques du territoire) ;
- **Soutenir toute action événementielle inédite** qui repose sur un ou des marqueurs du territoire et qui s'inscrit dans le cadre de Journées Mondiales, Internationales ou Européennes :
 - patrimoine bâti et religieux
 - patrimoine gastronomique (Région Européenne de la Gastronomie 2023) : soutenir la création d'un festival culinaire/ gastronomique qui propose des expériences culinaires inédites.

Pour quelles dépenses ?

DÉPENSES
immatérielles■ **Frais de personnel :**

- Frais salariaux (salaires et charges) ;
- Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles.

■ **Frais de fonctionnement** directement liés à l'opération (frais de réception, déplacement, hébergement, restauration sur barème ou sur forfait du personnel).■ **Prestations externes :**

- Étude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie ;
 - Études préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre ;
 - Communication : achats de matériels et de petits équipements de signalisation (drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles), conception de supports, conception de site internet, location de salle, frais de réception, conseil et élaboration de stratégie éditoriale, marketing et événementielle, production de contenu textuel et visuel ;
 - Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini) ;
 - Coûts liés aux participants (déplacements, hébergement, restauration, sur la base de forfaits, barèmes et/ou frais réels) ;
 - Frais événementiels (sonorisation, cachet d'artiste, animations).
- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion et de commercialisation, site internet et systèmes d'information locaux en réseaux).

DÉPENSES
matérielles

- Équipements (technique et mobilier) ;
- Achat et location de matériel.

Dépenses
inéligibles

- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce
- TVA
- Coûts d'amortissement
- Frais de réception, hébergement, déplacement et restauration dans le cadre des programmations artistiques (création, diffusion, résidence)
- Petit outillage (quincaillerie).



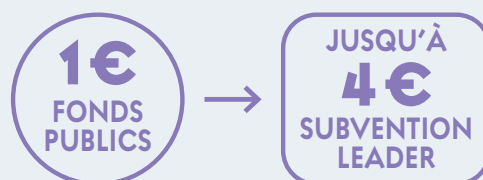
Les particuliers, habitants...
(qui ne détiennent pas de N° SIRET)
ne pourront bénéficier d'un soutien au titre de LEADER.

Pour qui ?

- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache ;
- Les Sociétés d'Économie Mixte ;
- Syndicats Mixtes ;
- EPCI/Communes (collectivités territoriales et leurs groupements) ;
- Etablissements publics (d'enseignement inclus), EPIC ;
- Associations Loi 1901 ;
- Organismes / Chambres consulaires ;
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs ;
- Groupements d'Intérêt Économique ;
- Entreprises/entreprises artisanales, commerciales et de services/TPE/PME au sens communautaire ;
- Sociétés civiles ;
- Coopératives (SCIC, SCOP...) ;
- Fondations ;
- Organismes de formation.

Combien ?

Chaque projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public :



PLANCHER

3 000 € DE FEADER

▼
PORTEUR DE
projet privé

ou

5 000 € DE FEADER

▼
PORTEUR DE
projet public

PLAFOND

25 000 €
DE FEADER

Et si l'Europe finançait votre projet ?

CONTACTEZ DÈS MAINTENANT :

Aude DELCOURT Animatrice LEADER
03 23 98 19 20 - 06 60 66 02 43
adelcourt@pays-thierache.fr
www.pays-thierache.fr

